

2024/027

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 20 décembre 2024, Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire - Robert PERROUSSET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 6

Présents : 5

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Etai(en) présents :

M. CHANEL Laurent dit Jean-Laurent, M. GIL Olivier, Mme MORENO Valérie,
M. PERROUSSET Robert Henri, M. REYMONDON Denis

Procurat ion(s) :

Mme BONA Magali donne pouvoir à M. CHANEL Laurent dit Jean-Laurent

Etai(en) absent(s) :

Etai(en) excusé(s) :

Mme BONA Magali

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MORENO Valérie

Date de convocation
12/12/2024

SUBVENTION PATRIMOINE DU DEPARTEMENT

Le Maire expose la suite de la réfection intérieure et cloche de l'église St Genès (parquet, bancs, porte de la sacristie et reprise d'enduit). La restauration s'élève à 6 781.66HT.

Le conseil décide, à l'unanimité de retenir le projet de restauration qui s'élève à 6 781.66 HT.

Il convient de demander de solliciter pour subvention auprès du service patrimoine du département. Cette réfection peut-être présentée pour une demande de subvention auprès du service patrimoine du département.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, **DECIDE, à l'unanimité,** de solliciter la subvention du département sur l'église de Curtil-sous-Bufferières dans le cadre de son dispositif culturel.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES

Le Maire,

